Grand Poitiers Communauté urbaine

Consignes de stationnement à vélo

Pour faciliter et favoriser la mobilité durable sur son territoire, Grand Poitiers Communauté urbaine développe des consignes individuelles pour vélo.

Disposées dans des parcs relais (P+R) ou des gares, les consignes vélo permettent de stationner son vélo en toute sécurité pour continuer son trajet en bus, en train ou en voiture. Un réel atout pour l'intermodalité.

Certaines consignes sont également installées à côté d'équipement tels que des stades, piscines, afin de pouvoir stationner son vélo en sécurité en soirée.

https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/velos-et-mobilites-actives/stationner-son-velo/consignes-de-stationnement-a-velo?

Près de 100 places de consignes vélo à disposition dans Grand Poitiers Communauté urbaine, comment les utiliser ?

Les consignes vélo sont des boxes individuels où l'utilisateur stationne son vélo et ferme la porte avec son propre cadenas.

L'utilisation de ces consignes est gratuite mais soumise à un règlement (voir ci-contre).

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :
Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi